
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 20 OCTOBRE 2022

OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Modification de la délégation de pouvoir du conseil d'administration

N° 2022-49

Date de transmission en Préfecture : **28 OCT. 2022**

Date de mise en ligne : **28 OCT. 2022**

Date de la convocation du Conseil d'administration : **13 octobre 2022**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : **17**

Président de séance : **Sébastien FRANCOIS**

Secrétaire de séance : **Michèle EYMARD**

Membres présents à la séance : Serge BERARD – Sébastien FRANÇOIS – Michèle EYMARD – Jessica DIONISIO – Béatrice VERDIER – Agnès BERAL – Christelle RIVAT – Lionel BRUNEL – Jean VIRET – Christian VIVENS – Marie-Thérèse MAUCOUR – Jean-Louis CHAPON – Xavier DÉMONET – Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER – Nathalie BERTOCCHI

Membre ayant donné pouvoir : Christiane CONSTANT (à Xavier DÉMONET)

Membre absent : Noëlle CROUZET

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 20 OCTOBRE 2022

La délibération n°2020-34 voté le 1er septembre 2020 portant délégation de pouvoir du conseil d'administration prévoyait l'organisation d'une délégation au Président ou au vice-Président afin de garantir la bonne administration du CCAS de Brignais dans des matières souvent tributaires de délais courts.

Il avait été décidé de donner délégation de pouvoirs au Président, pour la durée de son mandat, dans les matières suivantes :

- 1° Attribution des prestations d'aide sociale facultative d'un montant inférieur à 200 €;
- 2° Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 26 du code des marchés publics ;
- 3° Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans;
- 4° Conclusion de contrats d'assurance ;
- 5° Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du Centre communal d'action sociale et des services qu'il gère ;
- 6° Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 7° Exercice au nom du Centre communal d'action sociale des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui, ainsi que se désister de toute action. Cette délégation s'applique devant toutes les juridictions (administratives, civiles et pénales) et quelle que soit l'instance (référé de toute nature, première instance, appel ou cassation) ;

- De décider que les décisions relatives aux matières déléguées seront prises, en cas d'absence ou d'empêchement du président, par le vice – président,
- De décider que les décisions prises en application de la présente délibération pourront ne pas être signées personnellement par le président, ce dernier pouvant donner par arrêté, délégation de signature au vice - président et au directeur du CCAS.

Toutefois, dans le cadre de l'hébergement d'urgence, le CCAS a dû trouver des solutions afin d'héberger des administrés (hôtel). Le coût de cette prestation étant supérieur à la délégation de 200.00 € pour les aides facultatives, il n'était pas possible de régler rapidement les hôtels.

Il est donc proposé aux membres du conseil d'administration d'augmenter ce montant à 500.00 € afin de pallier aux urgences. Un retour des aides facultatives d'urgence sera effectué auprès des membres du conseil d'administration lors de la séance suivant l'aide accordée.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 20 OCTOBRE 2022

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

L'exposé de Monsieur le Vice-Président entendu,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

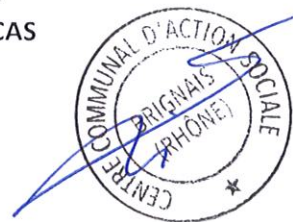
-**AUTORISE** l'augmentation du montant à 500.00 € pour l'attribution des prestations d'aide sociale facultative.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifié conforme,
Serge BERARD
Maire de Brignais
Président du CCAS

Pour copie certifié conforme,
Pour Le Maire
Président du CCAS
Serge BERARD

Sébastien FRANCOIS
Vice-Président du CCAS



Secrétaire de séance,
Michèle EYMARD